



1. Qu'est ce que « Europe » ?	2
1.1. Définition	2
1.2. Quel est l'état de la base de données ?	2
2. Comment rechercher ?	2
2.1. Rechercher à partir du droit interne.....	2
2.2. Rechercher à partir de la base de données « Europe »	3
3. Description des rubriques.....	6
4. Comment naviguer ?	9
4.1. Comment naviguer au sein d'une même base de données ?.....	9
4.2. Comment naviguer vers les différentes bases de données de reflex ?	10
4.3. Comment naviguer vers Eur-Lex ?	12
5. Quelles sont les fonctionnalités accessibles dans « Europe »?.....	14

1. Qu'est ce que « Europe » ?

1.1. Définition

La base de données « Europe » contient les données signalétiques concernant :

- a) les traités constitutifs des communautés européennes et de l'Union européenne ;
- b) les actes de droit dérivé de ces traités qui peuvent être liés à des actes enregistrés dans la base de données « Chrono ».

1.2. Quel est l'état de la base de données ?

Période couverte :

25 mars 1957 à aujourd'hui.

Exhaustivité :

Nous reprenons les actes cités dans le préambule ou le dispositif des actes de droit interne. Certains actes pertinents en droit belge sont repris dans la base de données sur base du dépouillement du Journal officiel de l'Union européenne. Les Règlements, Directives, Recommandations et Décisions des diverses institutions de l'Union européenne, publiés sous forme de sommaire dans la partie « Avis officiels » du Moniteur belge, sont également repris dans « Europe ».

2. Comment rechercher ?

2.1. Rechercher à partir du droit interne

La recherche à partir de Chrono, notre base de données de références législatives, permet de répondre à la question de savoir si un acte interne transpose ou exécute un ou plusieurs acte(s) européen(s) et, si oui, lesquels.

Pour ce faire, il convient de procéder de la manière suivante :

1. Recherchez l'acte de droit interne, base de votre recherche, dans « Chrono »
2. Naviguez vers « Europe »
3. Analysez les rubriques de résultat de la base de données « Europe »

La référence à la législation européenne en relation avec le droit interne belge se concrétise par l'existence de liens entre les enregistrements de la base de données « Europe » et les enregistrements de la base de données « Chrono »¹.

¹ Lorsqu'un acte émanant d'une institution européenne est cité dans le préambule ou le dispositif d'un acte de nature légale ou réglementaire belge publié au Moniteur belge, un lien est créé entre les enregistrements respectifs des deux bases de données, à savoir l'enregistrement de l'acte de nature légale ou réglementaire belge publié dans le Moniteur belge et l'enregistrement de la directive de base ou de la directive modificative la plus récente s'il en est fait mention.

2.2. Rechercher à partir de la base de données « Europe »

La recherche à partir de la base de données « Europe » permet de répondre à la question de savoir quel est l'état de transposition ou d'exécution d'un acte de droit européen en droit interne belge.

Le formulaire de recherche est assorti d'un bouton représentant un point d'interrogation qui vous permet de naviguer vers le manuel d'aide spécifique de la base de données consultée.



Certaines rubriques sont également assorties d'un bouton représentant un point d'interrogation. Il s'agit, dans ce cas, d'une aide à l'introduction de critères de recherche relatifs à la rubrique concernée.

Insérez vos critères de recherche dans une ou plusieurs rubriques appropriées du formulaire de recherche en respectant les formats de valeurs définis pour chaque rubrique.

Europe - recherche

Date de l'acte

jusqu'à...

Code de l'acte ?

Année Type Numéro

Journal officiel de l'Union européenne

Type Année Numéro

Mot(s) de l'intitulé ?

Rechercher :

tous les mots (ET)
 un ou plusieurs mot(s) (OU)

Rechercher dans :

les intitulés en français
 les intitulés en néerlandais

Recherche sur une date précise à l'aide des menus déroulant :
Sélectionnez le jour, le mois et l'année : exemple 11 mars 2003

Recherche sur une période déterminée :

Sélectionnez le jour, le mois et l'année

Cochez la case « jusqu'à... » et, soit

- sélectionnez à nouveau le jour, le mois, l'année de la fin de la période
- cliquez sur le bouton « Aujourd'hui », fin de période automatique

Introduisez une ou plusieurs possibilités, par exemple :

- l'année de l'acte recherché
- le type :
L pour Directive
R pour Règlement
D pour Décision
H pour Recommandation
J pour Arrêt de la Cour de Justice
- Le numéro de l'acte : exemple 8

Introduisez une ou plusieurs possibilités, par exemple :

- Le type :
L pour Législation
C pour Communications et informations
- L'année de publication : exemple 2005
- Le numéro de la publication : exemple 57

1. Introduisez les mots en français ou en néerlandais.
2. Introduisez une ou plusieurs partie(s) de mots significatifs comportant au minimum 3 caractères, tronquée(s) à droite et séparée(s) d'un espace.
3. Exemple : transport anima

Sélectionnez l'opérateur logique de votre choix.
L'opérateur par défaut est le « ET » logique.

Annulez votre action d'insertion de critères de recherche en vidant le formulaire et introduisez d'autres critères si vous le désirez

Cliquez sur le bouton « Résultats » pour valider les critères de recherche entrés, lancer la recherche et visualiser la liste des résultats

Exemple :

Recherchez la Directive 2003/37/CE du Parlement européen et du Conseil, du 26 mai 2003, concernant la réception par type des tracteurs agricoles ou forestiers, de leurs remorques et de leurs engins interchangeables tractés, ainsi que des systèmes, composants et entités techniques de ces véhicules, et abrogeant la directive 74/150/CEE

Introduisez comme critères de recherche dans les rubriques « Année » et « Numéro » du Code de l'acte les valeurs suivantes :

2003 37

Vous obtenez la liste de résultats suivante :

The screenshot shows the 'reflex Europe' search interface. At the top, there are navigation icons (home, help), dropdown menus for 'Historique' and 'Bases de données', and language options 'Français | Nederlands'. The main content area displays '1 résultat trouvé' in a table with the following columns: Année, Type, N°, Date, and Intitulé. A single result is shown for the year 2003, type L, number 0037, dated 26/05/2003. The title of the result is 'Directive 2003/37/CE du Parlement européen et du Conseil, du 26 mai 2003, concernant la réception par type des tracteurs agricoles ou forestiers, de leurs remorques et de leurs engins interchangeables tractés, ainsi que des systèmes, composants et entités techniques de ces véhicules, et abrogeant la directive 74/150/CEE'. On the left side, there are buttons for 'Modifier les critères de recherche' and 'Nouvelle recherche'. An arrow points from the text below to the '2003' value in the 'Année' column of the table.

1 résultat trouvé				
Année	Type	N°	Date	Intitulé
2003	L	0037	26/05/2003	Directive 2003/37/CE du Parlement européen et du Conseil, du 26 mai 2003, concernant la réception par type des tracteurs agricoles ou forestiers, de leurs remorques et de leurs engins interchangeables tractés, ainsi que des systèmes, composants et entités techniques de ces véhicules, et abrogeant la directive 74/150/CEE

Sélectionnez l'acte repris dans la liste des résultats trouvés pour accéder à son écran de signalement :

3. Description des rubriques

La base de données « Europe » contient les rubriques d'identification et de description des actes de droit européen.

http://reflex.raadvst-consetat.be/reflex/?page=euro&c=detail_get&d=detail&docid=3905&tab=&lang=fr

The screenshot shows a web interface for a European legal database. At the top, there is a search bar and a navigation menu with tabs for 'Chrono', 'Analyse', 'Parlement', 'Cour constitutionnelle', 'Recours CE', 'Traités', 'Europe', and 'Benelux'. The 'Europe' tab is selected. The main content area displays the title of a directive: 'Directive 2003/37/CE du Parlement européen et du Conseil, du 26 mai 2003, concernant la réception par type des tracteurs agricoles ou forestiers, de leurs remorques et de leurs engins interchangeables tractés, ainsi que des systèmes, composants et entités techniques de ces véhicules, et abrogeant la directive 74/150/CEE'. Below the title, there are two main sections: 'Informations de base' and 'Publication au Journal Officiel'. The 'Informations de base' section contains a table for 'Date de l'acte' (26/05/2003) and a table for 'Code de l'acte' with columns 'Secteur', 'Année', 'Type', and 'N°'. The 'Code de l'acte' table shows the value '3 2003 L 0037'. The 'Publication au Journal Officiel' section contains a table with columns 'Type', 'Année', and 'N°', showing the value 'L 2003 171'. At the bottom, there are two tables: 'Dispositions modifiantes' and 'Dispositions modifiées'. The 'Dispositions modifiantes' table has columns 'Sec', 'Année', 'Type', 'N°', and 'Date', with two rows of data. The 'Dispositions modifiées' table has columns 'Sec', 'Année', 'Type', 'N°', and 'Date', with one row of data.

Sec	Année	Type	N°	Date
3	2005	L	0013	21/02/2005
3	2004	L	0066	26/04/2004

Sec	Année	Type	N°	Date
3	1974	L	0150	04/03/1974

L'intitulé de l'acte chapeaute la fiche de signalement.

Informations de base : cette rubrique contient la date mentionnée dans l'intitulé de l'acte juridique européen et qui correspond généralement à la date de signature de l'acte européen.

Elle paraît sous le format jj/mm/aaaa.

Exemple : 15/12/1981

Code de la disposition :

Le code de la disposition contient diverses rubriques reflétant le numéro d'identification de l'acte dans Eur-lex.

Ces rubriques sont les suivantes :

- Le secteur comprendra :
 - 1 pour Traités
 - 2 pour Relations extérieures
 - 3 pour Droit dérivé
 - 4 pour Droit complémentaire
 - 5 pour Travaux préparatoires
 - 6 pour Jurisprudence

7 pour Dispositions nationales d'exécution
9 pour Questions parlementaires

- L'année contient quatre chiffres
Exemple : 2005
- Le type contient : **L** pour Directive
R pour Règlement
D pour Décision
H pour Recommandation
J pour Arrêt de la Cour de Justice

Ces lettres sont celles fréquemment utilisées dans notre base de données.

Vous pouvez bien entendu insérer des lettres correspondant à d'autres types d'actes si vous les connaissez ou si vous consultez préalablement les informations complètes qui vous sont offertes sur le site d'Eur-Lex.

Les lettres, indicatives de la forme juridique de l'acte, sont identiques dans les différentes langues officielles de l'Union européenne.

- N° : Cette rubrique contient le numéro de l'acte présenté en quatre chiffres.
Exemple : 0023

Journal officiel de l'Union européenne : est composé des rubriques suivantes :

- Type : **L** pour Législation
C pour Communications et Informations
- Année : cette rubrique contient l'année de publication du Journal officiel de l'Union européenne en quatre chiffres
Exemple : 2005
- N° : cette rubrique contient le numéro de la publication du Journal officiel de l'Union européenne
Exemple : 57

Actes modifiants : cette rubrique contient le code et la date des actes qui modifient l'acte consulté

Actes modifiés : cette rubrique contient le code et la date des actes modifiés par l'acte consulté

Actes de droit belge liés : cette rubrique contient la nature, la date et l'intitulé de ou des actes liés en droit belge

Arrêts du Conseil d'Etat : cette rubrique contient le numéro de l'arrêt du Conseil d'Etat qui pose une ou plusieurs question(s) préjudicielle(s) à la Cour de justice des Communautés européennes à propos d'un acte européen (règlement, directive, ...).

Questions préjudicielles : cette rubrique contient le(s) lien(s) vers les arrêts sur questions préjudicielles de la Cour de Justice des Communautés européennes.

Actes soumis : cette rubrique permet la navigation vers les actes de droit européen qui font l'objet d'une question préjudicielle.

Rectificatif : cette rubrique contient les rubriques suivantes :

Année : cette rubrique contient l'année de publication d'un rectificatif à l'acte européen dans le Journal officiel de l'Union européenne, en quatre chiffres.

N° : cette rubrique contient le numéro du Journal officiel de l'Union européenne publiant le rectificatif.

4. Comment naviguer ?

4.1. Comment naviguer au sein d'une même base de données ?

Vous pouvez naviguer vers les actes modifiants et vers les actes modifiés de la base de données « Europe ».

Reprenons la fiche de signalement de la Directive 2003/37/CE du Parlement européen et du Conseil, du 26 mai 2003, concernant la réception par type des tracteurs agricoles ou forestiers, de leurs remorques et de leurs engins interchangeables tractés, ainsi que des systèmes, composants et entités techniques de ces véhicules, et abrogeant la directive 74/150/CEE²

Directive 2003/37/CE du Parlement européen et du Conseil, du 26 mai 2003, concernant la réception par type des tracteurs agricoles ou forestiers, de leurs remorques et de leurs engins interchangeables tractés, ainsi que des systèmes, composants et entités techniques de ces véhicules, et abrogeant la directive 74/150/CEE

Chrone Analyse Parlement Cour constitutionnelle Recours CE Traités **Europe** Benelux

Informations de base

Date de l'acte
26/05/2003

Code de l'acte

Secteur	Année	Type	N°
3	2003	L	0037

Publication au Journal Officiel

Type	Année	N°
L	2003	171

Dispositions modifiantes

Sec	Année	Type	N°	Date
3	2005	L	0013	21/02/2005
3	2004	L	0066	26/04/2004

Dispositions modifiées

Sec	Année	Type	N°	Date
3	1974	L	0150	03/1974

Pour naviguer vers un acte modifiant, cliquez sur la zone référencée de votre choix.

Pour naviguer vers un acte modifié, cliquez sur la zone référencée de votre choix.

² http://reflex.raadvst-consetat.be/reflex/?page=euro&c=detail_get&d=detail&docid=3905&tab=&lang=fr

4.2. Comment naviguer vers les différentes bases de données de reflex ?

Vous pouvez naviguer vers les enregistrements de la base de données « Chrono » en cliquant sur l'onglet « Chrono » lorsqu'il est souligné.

Cliquez sur « Chrono » pour naviguer vers les actes de droit belge liés.

Informations de base

Date de l'acte
26/05/2003

Code de l'acte

Secteur	Année	Type	N°
3	2003	L	0037

Publication au Journal Officiel

Type	Année	N°
L	2003	171

Dispositions modifiantes

Sec	Année	Type	N°	Date
3	2005	L	0013	21/02/2005
3	2004	L	0066	26/04/2004

Dispositions modifiées

Sec	Année	Type	N°	Date
3	1974	L	0150	04/03/1974

Sélectionnez l'acte de droit belge de votre choix dans la liste des « Actes de droit belge liés » pour accéder à son écran de signalement.

Actes de droit belge liés

Nature	Date	Intitulé
R	16/11/2005	Arrêté royal du 16 novembre 2005 modifiant l'arrêté royal du 26 février 1981 portant exécution des Directives des Communautés européennes relatives à la réception des véhicules à moteur et de leurs remorques, des tracteurs agricoles ou forestiers à roues, leurs éléments ainsi que leurs accessoires de sécurité
R	26/05/2004	Arrêté royal du 26 mai 2004 modifiant l'arrêté royal du 26 février 1981 portant exécution des Directives des Communautés européennes relatives à la réception des véhicules à moteur et de leurs remorques, des tracteurs agricoles ou forestiers à roues, leurs éléments ainsi que leurs accessoires de sécurité

Dans le cas présent, sélectionnez l'arrêté royal du 26 mai 2004 modifiant l'arrêté royal du 26 février 1981 portant exécution des Directives des Communautés européennes relatives à la réception des véhicules à moteur et de leurs remorques, des tracteurs agricoles ou forestiers à roues, leurs éléments ainsi que leurs accessoires de sécurité³.

The screenshot shows a web interface for a legal database. At the top, the title of the act is displayed: "Arrêté royal du 26 mai 2004 modifiant l'arrêté royal du 26 février 1981 portant exécution des Directives des Communautés européennes relatives à la réception des véhicules à moteur et de leurs remorques, des tracteurs agricoles ou forestiers à roues, leurs éléments ainsi que leurs accessoires de sécurité". Below the title is a navigation bar with buttons for "Chrono", "Analyse", "Parlement", "Cour constitutionnelle", "Recours CE", "Traités", "Europe", and "Benelux". The "Analyse" and "Europe" buttons are highlighted with arrows from callout boxes. On the left side, there is a vertical menu with several options, including "Cet acte dans 'Législation consolidée' au SPF Justice", which is also highlighted with an arrow from a callout box. Below the navigation bar, there are several information panels: "Informations de base" (Date de l'acte: 26/05/2004, Nature de l'acte: Arrêté royal, Arrêté du Régent), "Entrée en vigueur / Effet ?" (01/06/2004), "Période de vigueur ?" (du 01/06/2004 au ...), "Publication au Moniteur belge" (Date: 28/05/2004, Edition: 4, Page: 41830, Année: 2004, N°: 190), and "Avis du Conseil d'Etat ?" (U - D).

Pour naviguer vers l'écran d'analyse de l'acte, cliquez sur « Analyse ».

Pour naviguer vers les actes européens liés à l'acte, cliquez sur « Europe ».

Pour naviguer vers la législation consolidée de l'acte offerte sur le site du SPF Justice, cliquez sur ce bouton.

³ http://reflex.raadvst-consetat.be/reflex/?page=chrono&c=detail_get&d=detail&docid=86912

4.3. Comment naviguer vers Eur-Lex ?

Vous pouvez en principe visualiser la disposition recherchée sur la banque de données de l'Union européenne « Eur-Lex » en cliquant sur le bouton « Cette disposition sur Eur-Lex ».

Cette disposition sur EurLex

Cliquez sur ce bouton pour accéder au texte offert par « Eur-Lex ».

Que peut-il se produire lors de l'ouverture de votre navigateur web ?

- Vous obtenez la page de référence de la banque de données « Eur-Lex » correspondant à l'acte souhaité.

The screenshot shows the Eur-Lex website interface for a specific act. The breadcrumb trail is 'EUR-Lex > EUR-Lex > ID celex'. The act ID is '32003L0037'. The title is 'Directive 2003/37/CE du Parlement européen et du Conseil, du 26 mai 2003, concernant la réception par type des tracteurs agricoles ou forestiers, de leurs remorques et de leurs engins interchangeables tractés, ainsi que des systèmes, composants et entités techniques de ces véhicules, et abrogeant la directive 74/150/CEE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.)'. Below the title, there are links for various languages and formats. The 'Langues' section lists languages from BG to PT with corresponding document types (html, pdf, tiff). The 'formats' section lists the same languages with document types (pdf, tiff).

Langues	BG	ES	CS	DA	DE	ET	EL	EN	FR	GA	IT	LV	LT	HU	MT	NL	PL	PT
formats		pdf		pdf	pdf		tiff	pdf	pdf	pdf	pdf					pdf		pdf
		tiff		tiff	tiff		tiff	tiff	tiff	tiff	tiff					tiff		tiff

Parcourez toutes les informations qui sont à votre disposition.

- Vous obtenez le message d'erreur suivant : « La page ne peut être affichée ». Ce texte n'est pas repris dans « EurLex - Législation communautaire en vigueur » soit parce qu'il n'est plus en vigueur, soit parce qu'une erreur s'est glissée entre le code du texte et notre application.

Pour retourner dans « refLex » après avoir consulté « EurLex », fermez la fenêtre de votre navigateur ou cliquez sur « refLex » dans votre barre de titre.

Pour en savoir plus sur l'Union européenne, consultez le site de l'Union européenne aux adresses suivantes :

<http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>

<http://eur-lex.europa.eu/fr/tools/help.htm>

Procédure et acteurs :

http://eur-lex.europa.eu/fr/droit_communautaire/droit_communautaire.htm

Technique législative :

<http://eur-lex.europa.eu/fr/techleg/index.htm>

5. Quelles sont les fonctionnalités accessibles dans « Europe »?

Modifier les
critères de
recherche

Cliquez sur ce bouton pour retourner au formulaire de recherche et y modifier vos critères.

Nouvelle
recherche

Cliquez sur ce bouton pour retourner au formulaire de recherche et y insérer de nouveaux critères.

Liste de
résultats

Cliquez sur ce bouton pour retourner à la liste des résultats et y sélectionner un autre enregistrement .

Cette
disposition
sur EurLex

Cliquez sur ce bouton pour accéder au texte offert par « Eur-Lex ».

Imprimer les
données

Cliquez sur ce bouton pour basculer vers la fenêtre de dialogue d'impression et imprimer vos données.

Besoin
d'aide ?

Cliquez sur ce bouton pour consulter l'aide spécifique relative à la base de données dans laquelle vous vous trouvez.

Vous avez
trouvé une
erreur ? Vous
avez une
question ?
Envoyez-
nous un
message !

Cliquez sur ce bouton pour communiquer au bureau de coordination vos questions/ remarques /suggestions à propos du texte sur lequel vous êtes positionné

Remarques :

Seuls les boutons qui peuvent effectivement être activés apparaissent dans la barre des boutons.

Seules les rubriques qui contiennent effectivement des données apparaissent dans les écrans qui répondent à votre résultat de recherche.